



Modèle idéal Fédération suisse de natation

Autorisé par l'AD du 23 avril 2016

(Etat au 23.04.2016)

Remarques préliminaires

Le présent modèle idéal résume les bases essentielles de l'orientation, des tâches et des activités de la Fédération faïtière Swiss Swimming. Il constitue la référence valable pour le travail du comité central, de ses organes et de ses collaborateurs, ainsi que pour le travail des clubs et de leurs membres à condition qu'ils soient mentionnés de manière explicite.

Le terme «natation» désignera ci-après de manière générale toute forme et variante de mouvements humains dans l'eau: la natation pour la survie personnelle et pour avancer dans l'eau, pour maintenir sa santé, pour la détente et pour le sport. Le terme «natation sportive» désigne les branches sportives actuellement soutenues par Swiss Swimming: natation, natation synchronisée, waterpolo et plongeon.

Le terme «membres de Swiss Swimming» utilisé dans ce modèle idéal désigne toutes les catégories de membres selon les statuts, en particulier les clubs et les fédérations.

Préambule

La Fédération suisse de natation – Swiss Swimming – fut fondée en 1918 et regroupe aujourd'hui environ 200 clubs, 80'000 membres actifs dans les clubs et environ 8'000 athlètes licenciés. Swiss Swimming est membre de la Fédération nationale faïtière Swiss Olympic et des Fédérations faïtières internationales LEN et FINA.

En tant que Fédération faïtière nationale et organisation professionnelle, Swiss Swimming représente le centre de compétence de la natation en Suisse. En tant que Fédération sportive nationale, Swiss Swimming pratique et développe les branches sportives de natation, natation synchronisée, waterpolo et plongeon en collaboration avec ses clubs.

1. Visions

Visions de la «natation» générale en Suisse

- ¹ La natation est établie comme l'une des 3 activités sportives les plus populaires du peuple suisse.
- ² La natation fascine et accompagne la vie des enfants, adolescents et adultes jusqu'à un âge élevé tout en exerçant un effet bénéfique sur leur santé.
- ³ Tous les enfants jouissent suffisamment tôt de cours de natation de haute qualité. Ceci afin d'éviter des accidents de noyade dus à un manque de compétences en natation.
- ⁴ La Suisse dispose de suffisamment de surfaces d'eau pour pouvoir exercer avec succès la natation et la natation sportive en tant que sport d'Elite, sport de performance de la relève et sport populaire.

Visions du sport populaire

- ¹ La natation sportive est reconnue par la population active comme sport de base et s'affiche par un volume important de ses activités et un grand nombre de membres affiliés à Swiss Swimming et ses clubs.
- ² Avec le soutien de la Fédération faïtière, les clubs encouragent et pratiquent le sport populaire et contribuent ainsi de manière importante à une organisation judicieuse des loisirs et à la santé publique par du sport dit «Lifetime».
- ³ Un objectif important du sport populaire consiste à transmettre une formation de base, à recruter suffisamment tôt de jeunes talents et à les motiver à pratiquer la natation comme sport de performance de la relève.

Visions du sport de performance de la relève

- ¹ Avec le soutien de la Fédération faïtière, les centres de promotion de la relève soutiennent de manière ciblée et durable les jeunes talents de notre pays.
- ² Afin de pouvoir accéder au sport d'Elite, les meilleurs athlètes du sport de performance de la relève profitent de conditions cadre et de mesures de promotion optimales au niveau de leurs environnements sportif et social.

Visions du sport d'Elite

- ¹ Swiss Swimming aide et soutient les athlètes du sport d'Elite de manière ciblée pour leur permettre de réussir au niveau international.
- ² Les athlètes de Swiss Swimming obtiennent régulièrement d'excellents résultats au niveau international.
- ³ La Suisse organise régulièrement des compétitions de natation au niveau international.

Compétences et ressources

- ¹ Swiss Swimming dispose des compétences et ressources nécessaires, dans les domaines comme les finances, le personnel, le know-how, l'infrastructure, les réseaux, etc. pour pouvoir réaliser les visions susmentionnées.
- ² Tous les entraîneurs, moniteurs et monitrices, professeurs de sports aquatiques, juges, resp. juge-arbitres actifs disposent d'une formation moderne de grande qualité.
- ³ La formation et le développement des entraîneurs dans les domaines de la technique, de la pensée éthique et de la compétence sociale sont assurés par Swiss Swimming.

2. Identité propre

- ¹ En tant que Fédération faîtière nationale et organisation professionnelle, Swiss Swimming représente le centre de compétence de la natation en Suisse. En tant que fédération sportive nationale, Swiss Swimming assume son rôle dirigeant et pratique et développe les branches sportives de natation, natation synchronisée, waterpolo et plongeon en collaboration avec ses membres.
- ² Swiss Swimming est ouvert à tous ceux qui désirent pratiquer et/ou soutenir la natation.
- ³ Swiss Swimming se considère aussi bien promoteur, organisateur, prestataire de service et représentant des intérêts pour ses clubs et ses membres. Swiss Swimming contrôle simultanément le respect des statuts et du règlement (inter-) national.
- ⁴ Swiss Swimming met l'accent sur le sport de performance de la relève et le sport de performance de haut niveau en accord avec le „Parcours de l'athlète“ en créant les meilleures conditions et le meilleur cadre pour un développement optimal des performances de ses athlètes de haut niveau.
- ⁵ Swiss Swimming conseille et soutient ses clubs dans la pratique du sport populaire et de la formation de natation en général.
- ⁶ Au sein de Swiss Swimming, la collaboration se définit par une répartition judicieuse des tâches entre la direction de la Fédération nationale, les fédérations régionales et cantonales et les clubs. Des structures légères, transparentes et nivelées par niveaux, ainsi que des instruments de direction efficaces et une communication professionnelle assurent l'exécution rapide et simple des décisions prises et garantissent le droit de participation.
- ⁷ Dans le cadre de ses ressources disponibles, Swiss Swimming soutient la professionnalisation de la Fédération à tous les niveaux, mais surtout dans le domaine du sport de performance de la relève et du sport d'élite, ainsi que dans la gestion du sport.
- ⁸ Swiss Swimming soutient le bénévolat et le travail à but non lucratif à tous les niveaux de la Fédération par des mesures ciblées et par une juste reconnaissance
- ⁹ Swiss Swimming s'engage dans le respect de la «charte d'éthique du sport suisse», des règles de «Good Governance» et du «Code of Conduct» de Swiss Olympic et applique ces directives à tous les niveaux de la Fédération.
- ¹⁰ Swiss Swimming communique avec compétence et transparence en profitant des médias modernes de communication.

3. Mission

Swiss Swimming

- ¹ planifie, organise et coordonne la réalisation de ses visions en étroite collaboration avec ses membres;
- ² s'engage pour la reconnaissance et le soutien financier de la Fédération auprès de ses partenaires, notamment Swiss Olympic, OFSPO et ses sponsors;
- ³ offre en tant qu'employeur responsable des conditions d'emploi intéressantes et modernes.

Tâches spécifiques

Swiss Swimming

- ⁴ fixe les conditions cadres du sport d'Elite, du sport de performance de la relève et du sport populaire, définit les instruments de promotion et les contenus de «best practice» (parcours de l'athlète);
- ⁵ règlemente le sport de compétition et veille au respect des règlements;
- ⁶ fixe les standards de qualité de la formation et du perfectionnement des entraîneurs, moniteurs et monitrices, professeurs de sports aquatiques, juges, resp. juge-arbitres et organise, coordonne et supervise les cours qui s'y rapportent;
- ⁷ organise, coordonne et supervise les compétitions de niveau national et international en Suisse dans le cadre de ses compétences;
- ⁸ s'engage en faveur de la construction, l'exploitation et l'entretien d'infrastructures nationales pour la natation sportive et soutient ses membres dans leurs efforts pour obtenir des infrastructures locales et régionales;
- ⁹ décharge et soutient ses membres sur le plan administratif et organisationnel en leur offrant des prestations de service appropriées et efficaces;
- ¹⁰ assume en tant que membre de Swiss Olympic, de la Fédération Internationale de Natation (FINA) et de la Ligue Européenne de Natation (LEN) sa compétence pour la réalisation des directives nationales, resp. internationales et pour la sélection aux compétitions internationales (e.a. Jeux Olympiques, Championnats d'Europe et du monde);
- ¹¹ représente les intérêts de la Fédération vis-à-vis des fédérations et institutions, de la politique, de l'économie, des médias et du pouvoir public;

- ¹² encourage la collaboration et les synergies avec des organisations et institutions nationales et internationales sélectionnées en accord avec les objectifs de la Fédération;
- ¹³ crée de la transparence et de l'acceptation à l'interne et à l'externe pour son activité de Fédération grâce à une communication active, nivelée par niveaux, ouverte et rapide.